



**Compte rendu de la réunion plénière de la  
Commission locale d'information auprès du CEA  
de Fontenay-aux-Roses**

**Mercredi 27 avril 2011 à 18 h 00**

**La Folie Desmares – Châtillon**

Le mercredi 27 avril 2011 à 18 h 00 dans la salle de la Folie Desmares, gérée par la Mairie de Châtillon, s'est réunie la Commission Locale d'Information.

**Membres à voix délibérative :**

Etaient présents :

- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Daniel BREUILLER Vice-Président du Conseil général du Val-de-Marne - Maire d'Arcueil
- M. Alain BRZOSTOWSKI Représentant CGC du CEA/FAR
- Mme Marianne BUHLER Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- M. Thierry CHARLES Direction de la sûreté des usines des laboratoires, de transports et des déchets - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Jean-François DUMAS Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Sud de Seine - Maire-Adjoint de Fontenay-aux-Roses
- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France environnement
- M. Stéphane JACQUOT Président de la CLI - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la communauté de commune Châtillon - Montrouge
- M. Marc LIPINSKI Conseiller régional d'Ile-de-France
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général des Laboratoires Stallergènes
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/ Fontenay-aux-Roses

Etaient absents excusés :

- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- M. Frédéric BRUNET CCIP 92
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Pierre GALANAUD Chef de service Hôpital Bécclère
- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15ème arrondissement de Paris
- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- Mme Marie-Thérèse HERMANGE Sénateur de Paris
- M. Jean LAURENT Représentant de la commune de Montrouge
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-Maire de Cachan - Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre

- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy-Villacoublay
- M. Guy MALHERBE Député de l'Essonne
- M. Philippe PEMEZEC Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine - Maire du Plessis-Robinson
- M. Marc-Etienne PINAULDT Sous-Préfet de L'Haÿ-les-Roses
- M. Jean-Pierre SCHOSTECK Député des Hauts-de-Seine - Maire de Châtillon

Etaient absents :

- M. Richard DELL'AGNOLA Député du Val de Marne - Maire de Thiais
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
- M. Yves VANDEVILLE Député des Yvelines
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris

**Membres à voix consultative :**

Etaient présents :

- M. Bernard BOULOC Sous-Préfet d'Antony
- Mme Malgorzata TKATCHENKO Directeur du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Xavier MANTIN Adjoint au chef de la division d'Orléans - ASN - représentant M. Bernard DOROSZCZUK, délégué territorial de Paris de l'ASN
- M. Simon-Pierre EURY Chef de la division d'Orléans de l'ASN
- M. Baptiste LORENZI Chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine – DRIEE,  
représentant M. Bernard DOROSZCZUK directeur de la DRIEE Ile de France

Etaient absents non-représentés :

- Mme Annick GELIOT Directrice de l'Agence régionale de Santé IdF
- M. Joseph GONTHIER Directeur - Service interministériel de Défense et de protection civile Préfecture des Yvelines

**En outre, étaient également présents :**

- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable – Conseil Général des Hauts-de-Seine
- Mme Céline GAIFFIER Responsable de la communication du CEA/FAR
- M. Christian RICOUL Chef du Service de protection contre les rayonnements et de l'environnement du CEA/FAR
- M Bernard VIGNAU Chef de programme Assainissement/Démantèlement de Saclay et Fontenay-aux-Roses, Direction de l'Assainissement et du démantèlement des installations nucléaires (DADN)

- Mme Cécile POYAU            Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des matières, de contrôle des transports et de la qualité au CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Lionel MIS                Adjoint au chef de la division de Paris - ASN
- M. Julien CHARBONNEL      ASN – Division d’Orléans
- M. Peter SCHNURLE          Représentant suppléant de l’association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Istvan KRISTOF          Conseil général des Hauts-de-Seine, chargé de mission pour le site Internet de la CLI

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile GRANDCHAMP, Secrétaire générale de la CLI

### **Ordre du jour :**

L’ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 4 novembre 2010
- Communication du président
- Bilan budgétaire 2010
- Projet de budget 2011
- Exposé du groupe de travail « Information et gouvernance »
- Exposé du groupe de travail « Sciences et technologie »
- Communication de la lettre de la CLI au CEA
- Présentation, par le CEA de Fontenay-aux-Roses (Aladin : planning ; événements depuis le 4 novembre dernier)
- Présentation de l’accident japonais et actions qui vont être menées en France (IRSN)
- Points divers

La réunion est ouverte par M. Stéphane JACQUOT, Président de la Commission Locale d’Information.

### **Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 4 novembre 2010**

Le président propose l’approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 4 novembre 2010.

M. Eugène BELIN demande une dernière petite modification page 9 : remplacer « déchets nucléaires » par « déchets contaminés ».

*En l’absence d’autres remarques, le compte rendu est approuvé.*

## **Communication du Président**

Le président tient à saluer chacun des membres présents. Il annonce avoir nommé M. Jean LAURENT : vice-président de la CLI et président du Groupe de travail « Information et Gouvernance ».

Il annonce également avoir nommé M. Jean-François DUMAS : vice-président de la CLI et président du Groupe de travail « Sciences et Technologies », en remplacement de M. le Professeur Thierry de REVEL, démissionnaire.

M. Daniel BREUILLER demande si certaines réunions de la CLI sont ouvertes au public.

M. Stéphane JACQUOT précise que les réunions plénières sont ouvertes au tout public ; les réunions de bureau et celles du groupe de travail ne le sont pas.

## **Bilan budgétaire 2010**

En 2010, l'attribution budgétaire du Conseil général s'est élevée à 25 000 euros.

Elle a concerné : le fonctionnement général de la CLI (organisation des deux réunions plénières et des deux réunions de bureau) ; l'activité des deux groupes de travail ; ainsi que l'adhésion à l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information

Réalisations de 2010 : principalement une plaquette-dépliant de présentation de la CLI (conception et impression).

*Le bilan budgétaire 2010 est approuvé à l'unanimité.*

## **Projet de budget 2011**

Le projet de budget de la CLI diminue un peu. En 2011, l'attribution faite par le Conseil général s'élève à 20 700 euros. Début 2011, la 2<sup>ème</sup> phase de réalisation du dépliant, c'est-à-dire l'impression d'exemplaires supplémentaires pour atteindre les 1000 exemplaires a été faite ainsi que l'organisation de la présente réunion plénière.

Les projets de l'année 2011 sont de plusieurs ordres. Ils concernent le fonctionnement général de la CLI : organisation des deux réunions plénières ; activité des groupes de travail. Ils concernent également l'organisation – prévue pour l'automne – d'un séminaire pour l'ensemble des membres de la CLI, ainsi que la mise en place d'études et de demandes d'expertises.

Le séminaire permettra à chacun de mieux connaître les questions relatives au domaine du nucléaire et plus particulièrement le domaine du démantèlement des installations de recherche.

Une demande de subvention de 5 000 euros sera soumise à l'ASN pour l'année 2011, comme cela a été fait pour l'année 2010. Au total, si cette demande de subvention est acceptée, le budget 2011 représentera 25 700 euros.

*Le projet de budget 2011 est approuvé à l'unanimité.*

## **Compte rendu d'activité du groupe de travail "Sciences et Technologies"**

M. Jean-François DUMAS indique que lors de la dernière réunion du groupe de travail « Information et Gouvernance », le rapport « Transparence et Sécurité Nucléaire 2009 » du CEA de Fontenay-aux-Roses a été examiné point par point.

*Le préambule (p.4 à 7) :* est évoquée la question du calendrier pour l'assainissement-démantèlement. La date de fin de cette opération évoquée était : 2018. Elle semble remise en question (alors que ce démantèlement devait initialement être terminé déjà en 2010). Il apparaît que le CEA fonctionne avec une dotation budgétaire de l'Etat. Celle-ci est en baisse. Et les opérations de démantèlement ne sont pas suffisamment prises en compte. Entre autres choses, le stockage des déchets constitue un problème à part entière car l'évacuation des fûts s'effectue au compte-goutte.

La CLI sollicite le CEA pour qu'il transmette un échéancier réajusté - et si les dates ne sont pas respectées ultérieurement, en connaître la ou les raisons ainsi que pour connaître l'origine des fonds budgétaires attribués à l'opération « assainissement-démantèlement » en précisant le coût des opérations réalisées à ce jour et le montant prévisionnel des opérations restant à réaliser.

*Les dispositions prises en matière de sûreté dans les INB (p. 8 à 14) :*

Après examen de cette partie, la CLI sollicite le CEA pour être destinataire d'information sur les points suivants :

- des précisions sur le projet de démantèlement de la cuve Petrus ;
- un problème qui semble récurrent de dépressurisation au bâtiment 18 ;
- la demande du CEA concernant l'assouplissement des critères de ventilation ;
- la communication des critères choisis pour l'analyse des offres lors des passations des marchés publics.
- Au vu des opérations de sous-traitance, la CLI demande des précisions sur les cahiers des charges comportant des clauses de compétence. (statut du personnel qui s'occupe du démantèlement, sous-traitance ? surveillance de ces personnes dans le temps ?)

Elle propose que les marchés soient attribués au mieux disant (en évitant le moins disant s'il manque de compétences).

Au vu des questions de stockage des fûts, l'attention de la CLI se porte sur la thématique suivante :

2008 : stockage de 1400 fûts (Bat 58)..... et de 1600 fûts (Bat 91)

2009 : stockage de 1500 fûts (Bat 58)..... et de 2000 fûts (Bat 91)

Evacuation de seulement : 24 fûts (Bat 58).....et de 70 fûts (Bat 91) en 2009.

La CLI constate un véritable engorgement des matières stockées et une évacuation bien au-dessous des objectifs généraux du démantèlement. De ce fait, ce stockage ne s'effectue pas dans des conditions optimales. La CLI sollicite le CEA pour obtenir des informations complémentaires et des précisions concernant ce point.

La CLI attire l'attention du CEA sur la vétusté des installations (ventilation, filtration...). Celles-ci sont appelées à être démantelées, mais dans le cas où le temps de démantèlement se prolonge de façon conséquente, il serait opportun de les remplacer.

*Dispositions prises en matière de radioprotection (p. 15 à 17)*

En matière de radioprotection, les activités d'assainissement et de démantèlement sont effectuées d'une part ; les opérations de contrôle sur le personnel s'effectuent d'autre part.  
Ces deux missions ont un seul Maître d'ouvrage.

La CLI souligne que cet état de fait place le Maître d'ouvrage en tant que juge et partie à la fois, et cette configuration n'est pas souhaitable.

La CLI sollicite le CEA pour être destinataire d'informations complémentaires sur cette situation générale et sur la question de savoir si le personnel des entreprises sous-traitantes est suffisamment suivi et contrôlé en dosimétrie.

*Événements significatifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection (p. 18 à 21)*

La CLI sollicite le CEA pour être destinataire de façon systématique des informations dans ce domaine.  
Question plus précise : y-a-t'il eu en 2010 des incidents ou des anomalies ? Et lesquels ?

*Résultats des mesures et impacts sur l'environnement (p. 22 à 28)*

La CLI sollicite le CEA pour être destinataire de façon systématique des informations dans ce domaine.  
Egalement, la CLI sollicite le CEA pour être destinataire d'informations complémentaires telles que celles concernant les rejets d'activité qui s'effectuent dans le réseau d'assainissement ; (propriétaire du réseau ? risques de pollution ? Quel type de contrôle ? ). En particulier si les modalités de rejets des effluents contenus dans la cuve n°5 du bâtiment n° 18 ont été modifiées et si un procédé alternatif à leur rejet dans les égouts après dilution a été mis en œuvre (cf. demande de l'ASN dans lettre du 13/10/2009).

*Thématique abordée également : la protection contre les incendies.*

La CLI sollicite le CEA pour être destinataire d'informations complémentaires sur le thème de la protection des installations et des personnes lors d'un incendie. En effet, en cas d'incendie, quelle est la garantie de réactivité et d'efficacité des services de secours ? Quel plan existe-t-il au sein de la structure? Quels risques pour la population environnante ? S'il y a des blessés, y a-t-il des effectifs pour les emmener ? (Il y a eu des demandes de l'ASN concernant ces questions. La CLI souhaiterait connaître les réponses apportées et les mesures prises).

**Compte rendu d'activité du groupe de travail : "Information et gouvernance"**

Le groupe de travail « Information et gouvernance » a travaillé en 2010 pour l'élaboration d'un dépliant et la mise en place du site internet.

Le projet de dépliant de présentation de la CLI a été examiné, puis validé. Il a été édité à 1 000 exemplaires (la quantité de 300 exemplaires ayant été jugé insuffisante par le GT).

Nouveau site Internet :

M. Istvan KRISTOF indique que les services du Conseil général ont ouvert le site Internet spécifique : [www.cli-far.fr](http://www.cli-far.fr) en 2010.

Comportant différents modules, il est utilisé actuellement comme un outil de communication auprès du public. Toute suggestion de modification est la bienvenue pour que le site corresponde aux souhaits des membres de la Commission.

Depuis la page d'accueil, le site propose l'accès à d'autres pages grâce à des onglets :

- présentation de la CLI ;
- présentation des membres de la CLI ;
- fonctionnement de la CLI.

### **Présentation par le CEA : Le planning de l'assainissement et du démantèlement des installations du CEA de Fontenay-aux-Roses**

Cette présentation est effectuée par Mme Malgorzata TKATCHENKO, Directeur du Centre CEA de Fontenay-aux-Roses.

En préambule, Mme Malgorzata TKATCHENKO informe qu'il s'agit d'un planning réactualisé. Celui-ci est présenté hors aléas, c'est-à-dire en considérant qu'il n'y aura pas ou peu de facteurs extérieurs risquant de ralentir le démantèlement. Elle indique aussi que les maîtres-mots de ces missions sont la sécurité et la sûreté.

Mme Malgorzata TKATCHENKO rappelle que le CEA de Fontenay poursuit sa reconversion vers les sciences du vivant. Il confirme sa capacité à répondre aux demandes de la société, à travers les recherches biomédicales sur des thèmes importants pour l'avenir.

Sur les opérations concernant les INB (Installations Nucléaires de Base) :

Le stockage des déchets : il n'y a pas énormément de place sur le site pour le stockage et l'entreposage. Et ces deux opérations doivent répondre à des normes strictes. Une évaluation rigoureuse des déchets à évacuer doit être faite et cela peut générer des retards.

Les archives : elles sont peu nombreuses, et retardent parfois les opérations car il y a un manque d'archives sur la configuration et la composition des installations à démanteler. Il peut y avoir des mauvaises surprises qui conduisent à des retards ; cela s'est déjà produit (ex : la cuve Petrus).

*Chaine Petrus* : le local cuves et l'intérieur de la cuve B ont été examinés à l'aide de caméras vidéo. Cela a permis de prendre les décisions appropriées. L'ensemble des opérations a été plus long que prévu. Les sols sous Petrus font l'objet d'une caractérisation pour définir les critères d'une éventuelle contamination.

Sous-traitance : plusieurs tâches sont sous-traitées. Il ne faut pas se substituer aux tâches des sous-traitants. Leur travail est regardé de près. Dans certains cas, cela se passe bien, dans d'autres – et cela s'est produit – le travail doit être arrêté car non satisfaisant.

Mesures locales : il y a eu – et il continue d'y avoir – des mesures concernant les sols et l'atmosphère, ce de façon à vérifier qu'il est possible d'intervenir pour le démantèlement.

Autorisations : à chaque démarche, il est nécessaire d'obtenir des autorisations. Celles-ci viennent de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Il faut instruire les dossiers correspondants, et solliciter les autorisations

auprès de l'ASN. Le CEA effectue cette opération de démantèlement le plus rapidement possible ; cependant certaines tâches ne peuvent pas être effectuées en parallèle.

En conséquence, l'échéance de 2017-2018 pour un démantèlement total ne pourra pas être tenue. Cependant, le périmètre des INB sera significativement réduit.

- INB 165 : 38% des surfaces seront déclassées en 2017, 99% du TSM<sup>1</sup> sera évacué. De plus, 25% de la surface de l'INB fera l'objet d'un déclassement du zonage déchet.
- INB 166 : 43% de la surface de l'INB sera déclassé en 2018.

Mme Malgorzata TKATCHENKO continue le commentaire des diapositives, avec le planning général prévu par le CEA. Le déclassement total pour l'INB 165 est prévu en 2021 ; le déclassement total de l'INB 166 est prévu pour 2025. Cela sans aléas.

TSM<sup>1</sup> : expression de la nature, de la quantité et la cinétique de rejet des produits radioactifs et contaminés d'une installation nucléaire soit en conditions normales de fonctionnement, soit au cours d'un accident réel ou supposé.

Les objectifs poursuivis par le CEA :

- Continuer l'assainissement et le démantèlement des INB au rythme le plus élevé possible, en intégrant au mieux les différentes techniques rencontrées en donnant la priorité à la sûreté.
- Tenir les échéances 2017 et 2018 fixées par les décrets pour les sous-parties où cela est matériellement faisable.

Mme Marianne BUHLER demande des précisions sur le terme TSM.

M. Marc LIPINSKI insiste sur une définition plus claire à apporter pour ce terme TSM.

M. Albert SAPORTA pose la question de la dangerosité de cette activité de démantèlement et assainissement pour l'être humain.

Mme Malgorzata TKATCHENKO apporte les réponses et précisions suivantes :

A l'horizon 2017/2018, le périmètre des INB et le TSM seront significativement réduits. Venant des sources NUMEC (Nuclear Materials Equipment Corporation) : la petite quantité de Plutonium présente sur ce site sera renvoyée à l'entreprise « fournisseur » située aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les quantités de radioactivité émises sur ce site sont très en-dessous des normes réglementaires. Pour donner des ordres de grandeur :

- Une radiographie des poumons : 0,3 milli Sievert
- Une radiographie dentaire : 0,2 milli Sievert
- Une radiographie du crâne : 4 milli Sievert
- Une scintigraphie du myocarde (Tl 201) : 7 milli Sievert

Dans le cas d'un incendie de la tranche 4 du bâtiment 18 (accident majorant du site), l'exposition des personnes habitant tout près du site du CEA serait de l'ordre de 0,6 milli Sievert.

Dans les fûts entreposés, il y a une très faible émission de radioactivité.

Mme Marianne BUHLER demande ce que signifie de manière plus précise « très faible radioactivité ».

Mme Céline GAIFFIER revient sur le TSM et donne des ordres de grandeurs.

Mme Malgorzata TKATCHENKO indique que les étapes 2011 et 2012 seront importantes, puisque en 2012, les oxydes de Plutonium devront avoir diminué d'un facteur 60 (voir courbe de la diapositive).

Mme Isabelle DEBRE pose la question suivante : après un incendie et une émission de 0,6 milli Sievert, que se passe-t-il le lendemain ? Les jours suivants ? Les années suivantes ?

Mme Marianne BUHLER pose la question suivante : que peut-on faire pour éliminer au plus vite cette radioactivité ? Quelles précisions sur les types de déchets, leur traitement, leur lieu d'évacuation ?

M. Bernard VIGNAU apporte des précisions sur les natures et la destination des déchets et des effluents. Les effluents liquides résultent du traitement des objets. Il y a un entreposage dans les locaux de Fontenay-aux-Roses avant un départ pour les installations de traitement et de conditionnement qui sont situées sur le site de Marcoule.

Pour les déchets de faible activité (FA) et de moyenne activité (MA), ils sont envoyés respectivement vers le stockage de l'Aube exploité par l'ANDRA (Agence nationale des Déchets Radioactifs) et vers l'entreposage à Cadarache sur l'installation CEDRA (Centre d'Entreposage de Déchets Radioactifs). Pour l'instant, très peu de fûts de déchets sont partis vers l'ANDRA. L'exploitant de Fontenay-aux-Roses s'est fixé comme objectif d'en expédier 500 en 2011.

Pour les déchets MA, la priorité du CEA a été donnée à l'évacuation des déchets en provenance de Grenoble. En effet, le site du CEA de Grenoble, en démantèlement, en démantèlement, procède à des évacuations également. Ces évacuations ont été terminées à mi-2010, la priorité est maintenant donnée au site de Fontenay-aux-Roses.

L'ANDRA exploite dans l'Aube deux centres de stockage en surface pour les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (CSFMA) et de très faible activité.

M. Claude ANDRES évoque l'installation ATALANTE

L'installation ATALANTE (ATelier Alpha et Laboratoires d'Analyses des Transuraniens et d'Etudes de retraitement), située à l'intérieur du site de Marcoule, regroupe des activités de R&D en matière de retraitement de combustibles, traitement des effluents organiques, études des déchets de haute activité, production et valorisation des actinides par fabrication de sources à partir d'isotopes d'actinides (importante activité en chimie analytique).

Aucun déchet du site de Fontenay-aux-Roses n'est parti à Marcoule pour le moment. En revanche, les effluents radioactifs y sont transférés.

M. Eugène BELIN demande ce qu'il en est des déchets solides. Et de quelle catégorie sont-ils.

M. Bernard VIGNAU indique qu'il n'y aura plus de sources de HA (Haute Activité) après 2012, sur le site. Elles auront été transférées vers Saclay. Il restera des sources de plus faible activité. Leur évacuation est prévue pour se terminer fin 2014. L'évacuation vers Saclay permet d'effectuer là bas une partie du tri. Mais ce n'est pas la meilleure solution.

A Marcoule, dans le Gard, le CEA renforce ses études au regard des séismes.

M. Daniel BREUILLER constate qu'il y a un problème sur les filières d'évacuation des déchets. En effet, le manque de lieux de stockage ne facilite pas les opérations de démantèlement. Il y a un problème d'engorgement.

Mme Malgorzata TKATCHENKO conclut cette partie en disant que l'identification des différentes filières de traitement est indispensable. Ainsi, il est nécessaire de procéder à l'évaluation du volume des

déchets, à leurs différentes natures, aux normes des lieux d'entreposage. Toutes ces étapes sont contrôlées par l'ASN.

M. Daniel BREUILLER pose la question de savoir ce qu'en pense le personnel de l'ASN ; et comment réagit-il face à cette situation d'engorgement des fûts, dont l'évacuation n'est pas aussi rapide que prévu initialement.

Monsieur Jean-François DUMAS apporte son accord à la réflexion de Mr BREUILLER. Il y a un réel problème de thrombose, d'engorgement concernant l'évacuation des déchets issus des activités du démantèlement.

M. Bernard VIGNAU fait part de plusieurs éléments d'information. En effet, l'exploitant s'est fixé récemment comme objectif l'évacuation de 500 fûts FA en 2011. Ils seront évacués vers le centre de stockage de l'Aube. Pour les déchets de moyennes activités (MA) évacués pour entreposage vers Cadarache sur l'installation CEDRA (Conditionnement et entreposage de déchets radioactifs) les lieux de stockage, le stockage profond n'existe pas aujourd'hui ; l'ANDRA cherche des lieux appropriés en France.

Madame Isabelle DEBRE indique que l'organisation d'une journée d'information lui paraît indispensable. En effet, la plupart des membres de la CLI ne sont pas des experts scientifiques. La CLI aurait besoin de communications très concrètes sur des thèmes liés directement à l'activité de démantèlement de Fontenay-aux-Roses.

Mme Malgorzata TKATCHENKO reprend sa présentation en disant que les chaînes de cellules blindées Antinéa et Pétronille (chaînes qui servaient à la préparation de radioéléments entrant dans la fabrication de stimulateurs cardiaques) est maintenant complètement démantelée. Le démantèlement des chaînes de cellules blindées Guyenne et Gascogne est en cours.

Monsieur Eugène BELIN pose la question du décret en cours qui donne l'autorisation au CEA de ce démantèlement. Cette autorisation est valable jusqu'en 2016 et les activités de démantèlement, au vu de ce qui vient d'être exposé, ne seront pas terminées.

Monsieur Xavier MANTIN expose la situation, du point de vue de l'ASN. Tout d'abord, l'ASN impose des normes très précises à l'exploitant, concernant la sûreté nucléaire ; elle impose la création des entreposages pour recevoir les déchets sur le site ou sur d'autres sites – avec des normes détaillées (confinement, ventilation, filtration, etc.). C'est un fait que le démantèlement a pris du retard. En conséquence, le CEA doit déposer un dossier de demande de prolongation de la durée du démantèlement auprès de l'ASN en 2015. Il y aura une enquête publique, puis la parution du décret autorisant la continuation du démantèlement.

Monsieur Marc LIPINSKI souhaite connaître le budget global prévisionnel de ce démantèlement sur ce site de Fontenay-aux-Roses.

M. Bernard VIGNAU apporte les informations suivantes : en 2010, il y a eu une remise à plat de l'opération. Ainsi, le budget présenté fin 2010 aux tutelles, pour les activités à venir, se calculent comme suit : 190 M€ + 39 M€ + 25 M€ (démantèlement au sens strict) ; et 100 M€ (l'évacuation du Bâtiment 58). En tout, 355 M€. 50 à 70 M€ sont aussi provisionnés pour les aléas.

Monsieur Marc LIPINSKI indique que, sur les 200 M€ prévus au départ, le budget est donc passé à environ 400 M€. Quelles sont les sources de ce budget ?

M. Bernard VIGNAU indique qu'il existe depuis plusieurs années maintenant (2001) un fonds dédié au à l'assainissement et au démantèlement des installations du nucléaire civil. Il est géré par le CEA pour le compte de la DGEC (Direction générale de l'environnement et du climat, au Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement).

Madame Céline GAIFFIER ajoute que ce sont les exploitants qui cofinancent le fonds dédié (Areva, EDF par exemple).

Madame Marianne BUHLER indique qu'il s'agit, de façon indirecte, des impôts ou/et des taxes payées par le contribuable.

Monsieur Daniel BREUILLER pose la question : y-a-t'il des inquiétudes financières ? Par exemple liées aux aléas.

Mme Malgorzata TKATCHENKO répond que non. Il n'a pas été constaté de ralentissement de financement, par exemple dû au ralentissement économique général. Cependant, le rallongement des activités génère inévitablement un coût supplémentaire.

Monsieur Eugène BELIN demande s'il ne serait pas nécessaire d'augmenter le nombre d'inspections faites par l'ASN ?

Monsieur Xavier MANTIN répond que le nombre d'inspections est évalué en fonction de la dangerosité d'un site et des moyens dont l'ASN dispose pour le contrôle des sites nucléaires français. Actuellement sur le site de Fontenay-aux-Roses, il y a 6 inspections par an et cela est adapté compte tenu que ce site est en cours de démantèlement.

Monsieur Marc LIPINSKI pose la question de la présence de Pu (Plutonium) sur le site. Peut-on s'attendre à des surprises, comme sur d'autres sites exploités par le CEA (ex Cadarache) où la quantité de Pu trouvée était nettement supérieure à celle estimée.

M. Bernard VIGNAU indique que les sites ne sont pas comparables puisque à Cadarache il s'agit d'une installation de production tandis qu'à Fontenay-aux-Roses, il s'agit d'un site de recherche. La quantité de Pu sous forme d'oxyde ou de métal indiquée dans le graphe du TSM dans l'INB 165 est de l'ordre de grandeur de quelques grammes, et estimée en dessous de 100 grammes.

M Jean-François DUMAS ne comprend pas l'approximation budgétaire présentée. D'une part il s'agit d'une demande déjà formulée par la CLI et par ailleurs la communication des chiffres budgétaires a été à nouveau demandée dans une lettre du Président de la CLI au CEA, envoyé début avril 2011, lettre qui appelle des réponses.

Mme Malgorzata TKATCHENKO précise que le budget n'est pas géré par le site de Fontenay, d'où une difficulté à faire ressortir les lignes budgétaires spécifiques. Le CEA prépare une réponse à la lettre et aux questionnements qu'elle contient. Enfin, elle indique que le CEA prend du temps pour évaluer ce budget, mais par la suite, il ne se trompe pas.

M. Stéphane JACQUOT propose de passer au point suivant de présentation du CEA : les événements depuis le 4 novembre 2010.

## Intervention de Mme Cécile POYAU, responsable de la cellule de sûreté du CEA/FAR

Les événements depuis le 4 novembre 2010.

Rappel des années précédentes :

En 2008, il y a eu 7 événements significatifs (5 de niveau 0 et 2 de niveau 1 sur l'échelle INES).

En 2009, il y a eu 9 événements significatifs (6 de niveau 0, 2 de niveau 1 et 1 sans objet sur l'échelle INES).

En 2010, il y a eu 7 événements significatifs (5 de niveau 0, 0 de niveau 1 et 2 sans objet sur l'échelle INES).

Depuis novembre 2010 :

Dans les quatre premiers mois de l'année 2011, il y a eu 4 événements significatifs (3 de niveau 0, 1 de niveau 1 sur l'échelle INES) déclarés à l'ASN.

- 1<sup>er</sup> événement significatif (21/01/2011) : dépassement d'une semaine de la durée d'entreposage tampon de déchets dans l'INB 165 (durée autorisée : 2 ans) – déclaré niveau 0 ;
- 2<sup>ème</sup> événement significatif (27/01/2011) : indisponibilité de la détection incendie des casemates d'entreposage de produits chimiques et des solvants de l'extension de la tranche 3 du bâtiment 18 - déclaré niveau 1 ;
- 3<sup>ème</sup> événement significatif (19/03/2011) : indisponibilité de la baie de report des alarmes techniques du bâtiment 18 sans mesures compensatoires pendant 1 heure déclaré au niveau 0 ;
- 4<sup>ème</sup> événement significatif (18/04/2011) : non respect du critère d'efficacité défini dans le référentiel de l'INB 165 pour les filtres F8, F9, F10, et F13 du dernier niveau de filtration (DNF) du bâtiment 52/2 - déclaré niveau 0 .

M. Claude ANDRES commente ces informations en disant que l'événement n°2 est grave ; il aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Mme Cécile POYAU dit qu'effectivement c'est un événement grave ; d'où la déclaration au niveau 1. Cependant, il y a des équipes sur place qui sont réactives.

M. Stéphane JACQUOT propose de passer au point suivant.

## Présentation de l'accident japonais et actions qui vont être menées en France

Par M. Thierry CHARLES, IRSN, Directeur de la Sûreté

La présentation de l'accident japonais et actions qui vont être menées en France est présentée dans son intégralité dans le fichier informatisé correspondant.

Le Président conclut la réunion, en évoquant :

1) le projet d'organisation d'un séminaire, pour le deuxième semestre 2011. Des thèmes concrets et des informations liées au site de Fontenay-aux-Roses et à son activité seront à l'ordre du jour.

2) La prochaine réunion plénière aura lieu en novembre ou début décembre 2011.

Le Président lève la séance à 20 h 45.